

## Commune de Conlie

### Réunion du Conseil Municipal du 24 avril 2014

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 19

Date de la convocation : 17 avril 2014

Date d'affichage : 17 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre avril, à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël GARENNE, Maire.

Présents : M. Joachim BELLESSORT, Mme Nathalie THIÉBAUD, M. Christian LEMASSON, Mmes Céline NOURY-DÉSILE, Valérie RADOU, Adjointes ; MM Jean-Claude BOUGLET, Christian SYBILLE, Philippe BOURRELIER, Mmes Claudine PIAU, Patricia TESSIER, Véronique PÉAN, MM Olivier SEVIN, Philippe FAYET, Mme Gabrielle ZAMARRENO, M. Vital JARRY, Mme Marcelle GAIGNARD, M. Jean-Louis GOUPY, Mme Sandrine BONNET

### COMMISSIONS MUNICIPALES

#### ***Cette délibération annule et remplace la délibération du 29 mars 2014***

Suite à concertation avec les adjoints, M. le Maire propose au conseil, **qui l'approuve**, une modification des commissions créées :

- la commission Jumelage est supprimée et intégrée à la commission Culture et Tourisme ;
- la commission MSP devient commission Santé Sécurité ;
- la commission Urbanisme et PLU devient commission Urbanisme ;
- la commission Voirie urbaine et rurale devient commission Voirie et réseaux.

Des élus ayant souhaité, après la réunion du 29 mars, intégrer des commissions, le nouveau tableau des commissions, dont le maire est membre de droit, est le suivant :

Commissions	Membres
Agriculture et environnement	Céline Noury-Désile, Jean-Claude Bouglet, Christian Sybille, Vital Jarry, Véronique Péan, Marcelle Gaignard
Bâtiments communaux et cimetière	Joachim Bellessort, Christian Lemasson, Jean-Claude Bouglet, Christian Sybille, Philippe Bourrelier, Marcelle Gaignard
Communication	Nathalie Thiébaud, Céline Noury-Désile, Valérie Radou, Olivier Sevin, Gabrielle Zamarreno, Sandrine Bonnet
Culture et Tourisme	Joachim Bellessort, Nathalie Thiébaud, Céline Noury-Désile, Valérie Radou, Claudine Piau, Patricia Tessier, Véronique Péan, Gabrielle Zamarreno, Jean-Louis Goupy, Sandrine Bonnet
Développement économique, commerces, artisanat	Joachim Bellessort, Christian Lemasson, Céline Noury-Désile, Olivier Sevin, Philippe Fayet
Finances	l'ensemble du conseil municipal
Fleurissement et espaces verts	Christian Lemasson, Véronique Péan, Vital Jarry
Permis de construire	Christian Sybille, Philippe Bourrelier, Marcelle Gaignard
Santé Sécurité	Joachim Bellessort, Valérie Radou, Jean-Claude Bouglet, Jean-Louis Goupy, Marcelle Gaignard
Scolaire et périscolaire	Nathalie Thiébaud, Céline Noury-Désile, Valérie Radou, Christian Sybille, Claudine Piau, Patricia Tessier, Gabrielle Zamarreno

## Commune de Conlie

### Réunion du Conseil Municipal du 24 avril 2014

Sports	Nathalie Thiébaud, Christian Lemasson, Christian Sybille, Patricia Tessier
Urbanisme	Nathalie Thiébaud, Christian Lemasson, Jean-Claude Bouglet, Philippe Bourrelier, Olivier Sevin, Vital Jarry, Marcelle Gaignard, Jean-Louis Goupy
Voirie et réseaux	Joachim Bellessort, Christian Lemasson, Valérie Radou, Jean-Claude Bouglet, Christian Sybille, Philippe Bourrelier, Vital Jarry, Jean-Louis Goupy

D'autre part M. le Maire informe le conseil de l'élection de vice-présidents de commission :

- La commission Scolaire et périscolaire, réunie le 23 avril, a élu pour vice-présidente Nathalie THIÉBAUD
- La commission Finances, réunie le 24 avril, a élu pour vice-président Joachim BELLESSERT.

### **SUPPRESSION DE 2 EMPLOIS ET CRÉATION D'UN EMPLOI**

Suite à un départ en retraite au 30 avril 2014, le conseil municipal décide de supprimer à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014 le poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe créé par délibération du 16 juillet 2007.

Suite à avancement de grade, le conseil municipal décide de supprimer le poste d'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe, créé par délibération du 9 juillet 2013, et de créer un poste d'assistant de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014.

### **EMPRUNT DE 400 000 €**

Le Conseil Municipal vote la réalisation au CREDIT FONCIER DE FRANCE d'un emprunt de 400 000 €, destiné à financer les investissements de la commune pour l'année 2014.

Cet emprunt aura une durée de 25 ans.

La Commune se libérera de la somme due au CREDIT FONCIER DE FRANCE par suite de cet emprunt, en 25 années, au moyen de trimestrialités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement constant du capital et l'intérêt dudit capital au taux de 4,19 % l'an.

Cet emprunt est assorti de frais de dossier d'un montant de 1 200 €, payables avec la première échéance du prêt.

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

M. Joël GARENNE est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune.

**PROPOSITION DE NOMINATION A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS**

Le conseil municipal propose la nomination des personnes suivantes à la commission communale des impôts :

**Au titre des taxes foncières**

titulaires	suppléants
M. Joachim BELLESSERT	M. Vital JARRY
Mme Marcelle GAINARD	M. Christian LEMASSON
M. Jean-Louis GOUPY	Mme Véronique PÉAN
Mme Valérie RADOU	Mme Claudine PIAU
M. Christian SYBILLE	Mme Nathalie THIÉBAUD

**Au titre de la taxe d'habitation**

titulaires	suppléants
M. Hervé BLOSSIER	Mme Cécile BOUVIER
M. Jean-Claude BOUGLET	Mme Anicet MONCEAU
M. Philippe LEBRETON	Mme Céline NOURY-DÉSILE
Mme Patricia TESSIER	Mme Sophie POURCEAU

**Au titre de la C.E.T.**

titulaires	suppléants
Mme Valérie MELIS	M. Pascal CLÉDIÈRE
M. Olivier SEVIN	M. Gilbert CRÉTOIS

**Extérieurs à la commune**

titulaires	suppléants
M. Philippe FAYET, domicilié à Neuvy en Champagne	M. Philippe HUBERT, domicilié au Mans

**VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Monsieur le Premier Adjoint, délégué aux Finances, présente au conseil municipal l'état fiscal préparé par les services des Finances Publiques.

Le conseil décide de ne pas augmenter le taux des taxes directes qui reste pour 2014 à :

- Taxe d'habitation 17.14%
- Taxe foncière (bâti) 15.27%
- Taxe foncière (non bâti) 32.77%
- CFE 16.64%

**DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR**

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2014, les projets susceptibles d'être éligibles sont :

**Priorité 1 – Aménagement de la rue de l'Église et de Tennie**

<b>Origine des financements</b>	<b>Montant</b>
Maître d'ouvrage	270 892 €
DETR : 20 % de 511 385	102 277 €
FDAU : 20 % de 400 000	80 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>511 385 €</b>

**Priorité 2 - Création d'une nouvelle voie communale – voie de liaison entre la rue du Grand Chemin et la RD 304.**

Ce projet avait fait l'objet d'une délibération du 19 mars 2013 qui indiquait ce qui suit : le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

<b>Origine des financements</b>	<b>Montant</b>
Maître d'ouvrage	109 486.00 €
DETR	27 371.50 €
<b>TOTAL</b>	<b>136 857.50 €</b>

Ce projet n'avait pu être financé par la DETR en 2013. Or c'est sur cette nouvelle voie, appelée rue des Sirènes, que le nouveau centre de secours va être implanté cette année. La voie est en cours de réalisation mais le conseil souhaite représenter le dossier.

Le conseil :

- autorise M. le Maire à déposer une demande pour les deux dossiers ci-dessus au titre de la DETR pour l'année 2014
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

**DEMANDE DE SUBVENTION FDAU**

Le projet d'aménagement de la rue de l'Église, estimé à 511 385 € HT, étant susceptible d'être éligible au Fonds départemental d'aménagements urbains,

le conseil municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	270 892 €
DETR : 20 % de 511 385	102 277 €
FDAU : 20 % de 400 000	80 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>511 385 €</b>

- autorise M. le Maire à déposer une demande pour le dossier ci-dessus au titre du FDAU
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

### **RENONCIATION A L'UTILISATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

concernant les biens suivants :

- parcelles cadastrées section AC n°142 (73m<sup>2</sup>) et 144 (23m<sup>2</sup>) rue de Neuvy.
- parcelles cadastrées section B n°395 (995m<sup>2</sup>), n°643 (119m<sup>2</sup>) et n° 645 (429m<sup>2</sup>) rue de Sainte Sabine
- parcelle cadastrée section AD n°135 (500 m<sup>2</sup>) rue de l'Eglise
- parcelle cadastrée section C n°679 (484 m<sup>2</sup>) rue des Vanneaux
- parcelle cadastrée section C n°679 (484 m<sup>2</sup>) rue des Vanneaux
- section C n°594 (615 m<sup>2</sup>), impasse des Lilas

### **EFFACEMENT DE DETTES**

M. le Premier Adjoint, délégué aux Finances, informe le Conseil municipal que M. le Receveur Municipal a transmis une demande d'effacement :

- de dette de 154,44 € sur le budget Assainissement
- de dette de 276,02 € sur des factures de garderie et de cantine du budget Commune,

Le conseil donne son accord. Ces sommes seront imputées à l'article 6542 des deux budgets concernés.

### **TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2015**

Les Membres du Conseil Municipal ont procédé au tirage au sort de trois jurés d'assises 2014 qui ont été avisés directement.

### **RÉFÉRENT SAGE**

Le conseil municipal désigne M. Jean-Louis GOUPY comme référent SAGE, interlocuteur de la commune auprès de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe, auprès de la Commission Locale de l'Eau Sarthe Amont et auprès de la Commission Locale de l'Eau Sarthe Aval.

**MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES**

Mme la Deuxième Adjointe, déléguée aux affaires scolaires, donne au Conseil municipal les propositions de la Commission Affaires Scolaires concernant les rythmes scolaires.

**Pour l'école maternelle**

	lundi, mardi, jeudi, vendredi	mercredi
Accueil périscolaire	7h30 – 8h35	7h30 – 8h35
Accueil scolaire	8h35 – 8h45	8h35 – 8h45
Classe	8h45 – 11h45	8h45 – 11h45
Pause méridienne	11h45 – 13h15	
TAP	13h15 – 14h	
Classe	14h – 16h15	
Accueil périscolaire	16h15 – 18h30	

**Pour l'école élémentaire**

Les cours, qui normalement devraient se terminer à 16 h 30, se terminent à Conlie depuis des années à 16 h, suite à une contrainte concernant les transports scolaires liés aux collèges et au lycée du secteur.

La cantine se situant à l'école maternelle, les élèves d'élémentaire ont un temps de déplacement de 30 minutes aller-retour avec l'obligation de respecter les règles de sécurité, ordre et silence ; ils n'ont pas le temps de décompresser avant la reprise des cours, d'où l'allongement de la pause méridienne.

	lundi, mardi, jeudi, vendredi	mercredi
Accueil périscolaire	7h30 – 8h20	7h30 – 8h20
Accueil scolaire	8h20 – 8h30	8h20 – 8h30
Classe	8h30 – 11h30	8h30 – 11h30
Pause méridienne	11h30 – 13h	
TAP (allongement de la pause méridienne))	13h – 13h30	
<b>OPTION 1</b>		
Classe	13h30 – 15h45	
Accueil périscolaire	15h45 – 18h30	
<b>OPTION 2</b>		
Classe	13h30 – 16 h lundi, mardi et jeudi, 13h30 – 15 h vendredi	
TAP	15h- 16h le vendredi	
Accueil périscolaire	16h – 18h30	

Le conseil approuve ces propositions qui ne sont pas définitives car elles seront soumises aux enseignants et aux délégués des parents d'élèves le 14 mai 2014.

**TARIFS DE LA MÉDIATHÈQUE**

Madame la quatrième Adjointe, déléguée aux affaires culturelles, informe le conseil municipal qu'une erreur a été commise dans la délibération du 28 janvier 2014 fixant les tarifs de la médiathèque à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014 : les bénévoles de l'extérieur de la commune devant bénéficier, comme par le passé de la gratuité ; or le tarif les concernant a été indiqué à 3,10 €.

Le conseil municipal annule et remplace la délibération du 28 janvier 2014 par :

Réunion du Conseil Municipal du 24 avril 2014

TARIFS MÉDIATHÈQUE		
Tarifs annuels	Habitants de Conlie	Habitants hors commune
Adultes	7,50 €	10,50 €
< 18 ans	gratuit	3,10 €
Étudiants	gratuit	3,10 €
Demandeurs d'emploi	gratuit	3,10 €
Écoles, centres de loisirs, RAM	gratuit	31,00 €
Bénévoles à la médiathèque	gratuit	
Autres tarifs		
Vacanciers	Adhésion 3,10 € par semaine avec conservation d'une pièce d'identité à titre de garantie	
Carte perdue	2 €	
Photocopie NB	0,20 €	

La couleur des tickets correspondra aux tarifs suivants :

- Tickets « jaune canari » à 7.50 € pour les adultes habitant Conlie
- Tickets « vert printemps » à 10.50 € pour les adultes hors commune
- Tickets « bleu cobalt » à 3.10 € pour les moins de 18 ans, étudiants et demandeurs d'emploi hors commune ainsi que pour le tarif vacanciers par semaine
- Tickets « rose papago » à 31 € pour les écoles, centres de loisirs et RAM hors commune
- Tickets « bleu clair » à 2 € pour le remplacement des cartes perdues
- Tickets « mandarine » à 0.20 € pour les photocopies.